



## Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

**6091<sup>e</sup>** séance

Mardi 10 mars 2009, à 15 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Dabbashi . . . . .	(Jamahiriya arabe libyenne)
<i>Membres :</i>	Autriche . . . . .	M. Mayr-Harting
	Burkina Faso . . . . .	M. Kafando
	Chine . . . . .	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica . . . . .	M. Urbina
	Croatie . . . . .	M. Vilović
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> DiCarlo
	Fédération de Russie . . . . .	M. Safronkov
	France . . . . .	M. Ripert
	Japon . . . . .	M. Takasu
	Mexique . . . . .	M. Heller
	Ouganda . . . . .	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Quarrey
	Turquie . . . . .	M. İlkin
	Viet Nam . . . . .	M. Hoang Chi Trung

### Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Lettre datée du 3 mars 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité  
par le Secrétaire général (S/2009/128)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 15 h 15.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en République centrafricaine**

#### **Lettre datée du 3 mars 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2009/128)**

**Le Président** (*parle en arabe*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant de la République centrafricaine une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Poukré-Kono (République centrafricaine) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*parle en arabe*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. François Lonseny Fall, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Fall à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, S. E. M. Jan Grauls, Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent de la Belgique.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Grauls à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2009/128, qui contient une lettre datée du 3 mars 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

À la présente séance, le Conseil entendra des exposés de M. François Lonseny Fall, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, et de S. E. M. Jan Grauls, Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent de la Belgique.

Étant donné qu'il s'agira du dernier exposé de M. Fall au Conseil de sécurité en tant que Représentant spécial du Secrétaire général en République centrafricaine, je souhaite, au nom des membres du Conseil, le remercier des efforts inlassables qu'il a déployés pour contribuer à stabiliser la situation en République centrafricaine. Ce faisant, M. Fall a joué un rôle important pour faire en sorte que le Gouvernement centrafricain et les rebelles participent au dialogue politique sans exclusive qui s'est tenu en décembre 2008 et qui a conduit à la signature des accords de paix. De concert avec les autres membres du Conseil, je lui souhaite plein succès dans ses entreprises futures.

Je donne maintenant la parole à M. Fall.

**M. Fall** (*parle en anglais*) : Comme les membres le savent, depuis le dernier exposé sur la République centrafricaine que j'ai fait au Conseil de sécurité, le 2 décembre 2008 (voir S/PV.6027), un dialogue politique sans exclusive s'est tenu avec succès du 8 au 20 décembre 2008.

Ce dialogue a été le fruit des efforts considérables déployés ces deux dernières années par les acteurs nationaux concernés, avec l'appui de leurs partenaires internationaux, y compris l'ONU, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, l'Organisation internationale de la Francophonie et la Communauté des États sahélo-sahariens. Ce dialogue a réuni près de 150 participants représentant le Gouvernement, les partis politiques favorables au Président, les partis d'opposition, les partis politiques modérés, les mouvements rebelles et

la société civile. L'ancien Président Ange-Félix Patassé, ainsi qu'un certain nombre d'autres personnalités politiques en exil ont participé à ce dialogue, qui a été présidé par l'ancien Président du Burundi, M. Pierre Buyoya.

Trois comités ont été créés. Ils étaient chargés des questions politiques et de gouvernance; de la sécurité et des mouvements politico-militaires, y compris les groupes rebelles; et des questions socioéconomiques. Alors que les comités chargés de la sécurité et des questions socioéconomiques ont travaillé conformément à des programmes qui avaient été élaborés sous la forme d'un plan d'action national de réforme du secteur de la sécurité il y a huit mois et sous la forme d'un Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté achevé l'année précédente, le comité chargé des questions politiques et de la gouvernance devait traiter de questions plus controversées. Ces questions portaient sur la légitimité du régime actuel qui avait pris le pouvoir par un coup d'État en 2003 et qui avait été légitimé lors des élections contestées de 2005, et sur la façon de faire participer à la gouvernance du pays tous les acteurs politiques qui y ont de l'influence.

À la fin des débats qui ont duré 12 jours, un certain nombre d'accords importants ont été conclus. Dans le domaine politique et de la gouvernance, ils comprennent la mise en place d'un gouvernement largement représentatif de toutes les entités qui ont participé au dialogue politique inclusif afin de mettre en œuvre les résultats de ce dialogue et de préparer les élections municipales, législatives et présidentielles de 2009 et 2010; l'engagement pris de tenir des élections municipales, législatives et présidentielles en 2009 et 2010; la réforme du Code électoral et la création d'une commission électorale indépendante; l'audit indépendant des institutions publiques productrices de recettes; et la mise en place de mécanismes visant à promouvoir un dialogue permanent entre les acteurs politiques et sociaux du pays.

En ce qui concerne la sécurité et les groupes armés, les accords conclus pendant le dialogue portent sur la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité, conformément au plan d'action élaboré pendant le séminaire national sur la réforme du secteur de la sécurité en avril 2008; la restructuration des forces armées nationales, un programme immédiat de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR); la lutte contre la prolifération des armes légères; et la

mise en place de mesures pour identifier et indemniser les victimes des conflits passés.

Dans le domaine socioéconomique, les accords portent sur la mise en œuvre de la stratégie pour la réduction de la pauvreté (2008-2011); la réforme des finances publiques; la réforme de la gestion des ressources naturelles; et la mise en valeur des ressources humaines nationales.

*(l'orateur poursuit en français)*

Comme les membres peuvent le constater, les recommandations du dialogue couvrent une large gamme de questions. Cela reflète la vision nationale de mettre fin aux conflits en République centrafricaine. Je suis heureux de voir que les conclusions du dialogue sont au centre du cadre d'une consolidation intégrée de la paix telle qu'elle est en train d'être développée par la Commission de consolidation de la paix.

Je tiens à relever qu'il y a eu d'autres développements positifs depuis la conclusion du dialogue. Un nouveau Gouvernement à caractère inclusif a été établi début janvier. Le Comité de pilotage chargé du DDR, qui est actuellement opérationnel, a déjà engagé les mouvements rebelles en vue éventuellement de mettre en œuvre un programme de DDR. Il est prévu que les groupes rebelles soumettent les listes respectives de leurs combattants d'ici au 15 mars. Un comité de suivi du dialogue a été établi, et il est prévu qu'il commence ses travaux, avec la participation de certaines organisations internationales, y compris l'ONU, l'Union africaine, la Commission européenne, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, l'Organisation internationale de la Francophonie, la Communauté des États sahélo-sahariens, et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

Toutefois, les progrès réalisés jusqu'à présent sont fragilisés par la détérioration de la situation sécuritaire dans diverses localités dans les préfectures de Nana-Grebizi et Bamingui-Bangoran, situées dans le nord du pays. Ces localités ont récemment subi des combats intensifs et quelques attaques très audacieuses commises contre des institutions gouvernementales et des établissements militaires à Ndélé, Markounda, Bossembélé et Batangafo. Des émeutes ont éclaté la semaine dernière dans plusieurs quartiers de Bangui, à la suite d'une attaque perpétrée contre un commissaire de police par des éléments de la garde présidentielle.

L'augmentation des incidents sécuritaires dans le nord du pays a été attribuée à un groupe rebelle inconnu jusqu'à présent et dénommé la Convergence des patriotes centrafricains pour la justice et la paix (CPJP), ainsi qu'au groupe rebelle d'Abdoulaye Miskine, le Front démocratique du peuple centrafricain (FDPC). Les deux mouvements ont publié des communiqués de presse revendiquant la responsabilité pour ces attaques. Les deux mouvements ont aussi accusé le Gouvernement centrafricain de revenir sur ses engagements concernant la mise en œuvre des recommandations du dialogue et ont menacé d'unir leurs forces pour reprendre le combat armé. Il est important de noter que l'ancien Ministre Charles Massi a refait surface comme coordonnateur général adjoint du Conseil politique de la CPJP.

Malgré ces reculs, les perspectives de stabilisation de la République centrafricaine offertes par le dialogue demeurent solides. Le dialogue fournit une nouvelle opportunité de prendre des mesures significatives en faveur d'une consolidation durable de la paix en Centrafrique. Il convient de noter ici que les protagonistes centrafricains ont souligné la nécessité d'obtenir l'appui de la communauté internationale au moment où ils tentent de mettre en œuvre les recommandations du dialogue. À cet effet, il est encourageant de constater qu'un certain nombre de partenaires bilatéraux et multilatéraux de la République centrafricaine ont déjà répondu positivement à cette demande d'appui. À cet égard, j'ai accueilli avec satisfaction la décision de la CEMAC d'accorder une contribution de 8 milliards de francs CFA, correspondant approximativement à 16 millions de dollars, en faveur du processus de désarmement, démobilisation et réintégration en République centrafricaine.

Dans ce contexte, et comme les membres l'ont noté dans la lettre datée du 3 mars 2009 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2009/128), l'Organisation des Nations Unies a l'intention de revoir sa présence sur le terrain en vue de fournir un appui plus cohérent et mieux coordonné pour la mise en œuvre des recommandations du dialogue. Cette présence coordonnée contribuera sans nul doute à renforcer les efforts pour la stabilisation de la République centrafricaine.

**Le Président** (*parle en arabe*): Je remercie M. Fall de son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. l'Ambassadeur Jan Grauls.

**M. Grauls** (Belgique): Avant tout, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir bien voulu me donner l'occasion de m'adresser au Conseil en ma capacité de Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix.

La République centrafricaine a été mise à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix en juin 2008 à un moment très opportun. Depuis lors, et pendant les huit derniers mois, cette formation a systématiquement encouragé et appuyé les avancées considérables que la République centrafricaine a enregistrées dans le domaine de la consolidation de la paix et de la stabilisation. Le dialogue politique inclusif, qui s'est tenu à Bangui en décembre dernier et qui a rassemblé des représentants de l'ensemble de la classe politique et de la société centrafricaines, ainsi que les résultats positifs qu'il a produits, étaient presque impensables en juin dernier.

Les recommandations du dialogue politique inclusif ont connu un début de mise en œuvre. En effet, un gouvernement de large ouverture a été constitué, comprenant des membres de l'opposition politique et des ex-rebelles. Un comité de pilotage a été formé pour le processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) et une commission électorale indépendante a été créée pour préparer les élections municipales, législatives et présidentielles de 2009 et de 2010. Ces différentes démarches témoignent d'une réelle volonté de toutes les parties concernées de travailler dans un nouveau climat de paix et d'entente. Après des décennies de tensions internes et de dégradation dramatique des conditions de vie, la population centrafricaine aspirait à cette évolution.

Le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en République centrafricaine sera très bientôt finalisé et constituera la base pour l'engagement à long terme entre la République centrafricaine et la communauté internationale. Ce cadre a été rédigé en étroite collaboration avec toutes les parties nationales en République centrafricaine et bénéficie dès lors d'une large appropriation nationale.

Cependant, plusieurs défis majeurs demeurent et la Commission de consolidation de la paix a tenu à les rappeler dans une déclaration qui a été rendue publique aujourd'hui. Le premier défi est sécuritaire. La recrudescence de la violence dans le nord du pays a

provoqué ces dernières semaines un nouveau déplacement de milliers de civils et représente une source d'inquiétude considérable. C'est pourquoi il est important de demander à toutes les parties de faire preuve de retenue et d'éviter les mesures de représailles. C'est pourquoi il est également important de répondre d'urgence aux besoins des milliers de civils déplacés et affectés par ce conflit.

Si le premier défi est sécuritaire, le deuxième défi est politique. Au regard de ces développements inquiétants, la Commission de consolidation de la paix encourage toutes les parties ayant participé au dialogue politique inclusif à mettre en œuvre, dans les plus brefs délais et dans un esprit de réconciliation, les recommandations qui découlent de ce dialogue. La Commission appelle tous les groupes politico-militaires, et en particulier le Front démocratique du peuple centrafricain (FDPC), à adhérer à l'Accord de paix global de Libreville et à s'inscrire dans la mise en œuvre des recommandations du dialogue politique inclusif.

De l'avis de la Commission de consolidation de la paix, l'action la plus urgente requise pour maintenir l'élan du dialogue politique inclusif est la finalisation et la mise en œuvre du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR). Cependant, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui est chargé d'élaborer ce programme, ne peut finaliser le document programmatique sans que chaque groupe politico-militaire ne fournisse une liste complète de ses combattants. La date butoir initialement fixée pour la remise de ces listes était le 25 février. Elle a déjà été reportée au 16 mars. À ce stade, plus aucun report ne pourrait et ne devrait être accepté. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre encore plus de temps.

S'agissant du financement du processus de DDR, il y aura lieu de sensibiliser les partenaires internationaux à l'urgence de contributions au fonds fiduciaire qui sera mis sur pied par le PNUD. Une fois que le document programmatique de DDR sera finalisé, le montant restant de l'enveloppe déjà allouée à la République centrafricaine par le Fonds pour la consolidation de la paix pourrait être rapidement disponible au lancement du DDR. Huit milliards de francs CFA ont également été promis le 30 janvier 2009 à Libreville par la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) pour financer les activités de DDR en République centrafricaine. Nous appelons le Gouvernement

centrafricain et le PNUD à finaliser les arrangements pour que ces fonds soient transférés au fonds fiduciaire du PNUD dans les meilleurs délais.

Le troisième défi est économique. Comme d'autres pays de la région, la République centrafricaine est particulièrement affectée par les conséquences de la crise économique mondiale. La Commission de consolidation de la paix s'engage à rechercher avec les institutions financières internationales des mécanismes pour répondre à ces effets qui touchent une population centrafricaine déjà très fragilisée.

En tant que Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix, je voudrais plaider pour la création d'une mission intégrée des Nations Unies en République centrafricaine. Je me réjouis d'ailleurs des recommandations dans ce sens formulées par le Secrétaire-général dans la lettre qu'il a adressée au Président du Conseil de sécurité le 3 mars 2008 (S/2009/128). Une mise en œuvre rapide de ces recommandations s'impose, vu le besoin urgent d'une approche consolidée des Nations Unies pendant cette phase cruciale dans l'histoire politique de la République centrafricaine, phase que le Secrétaire-général n'a pas hésité de qualifier de :

*(l'orateur poursuit en anglais)*

« sans doute, à ce jour en République centrafricaine, l'effort de réconciliation nationale le plus authentiquement ouvert » (S/2009/128, p. 2).

*(l'orateur reprend en français)*

Je tiens à remercier très sincèrement le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur François Lonseny Fall pour le travail extraordinaire qu'il a accompli dans le cadre de son mandat en République centrafricaine. Je lui souhaite bonne chance dans ses projets à venir. J'ose espérer que son successeur soit nommé dans les meilleurs délais afin de garantir une forte présence des Nations Unies sur le terrain en cette période charnière. J'aimerais, pour terminer, rappeler l'engagement de la Commission de consolidation de la paix à se joindre aux efforts de la République centrafricaine en matière de réconciliation et de reconstruction nationale.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République centrafricaine.

**M. Poukré-Kono** (République centrafricaine) : Monsieur le Président, étant donné que c'est pour la première fois que la délégation centrafricaine prend la parole devant le Conseil de sécurité en ce mois de mars 2009, permettez que je vous adresse toutes les chaleureuses et fraternelles félicitations de la délégation centrafricaine. La Jamahiriya arabe libyenne fait partie intégrante du processus de paix en République centrafricaine. Nous nous félicitons de la médiation remarquable et éclairée de ce pays dans ce processus. Cette séance, qui se tient sous votre conduite, nous rassure d'un aboutissement heureux.

Nous voudrions rendre un hommage mérité aux actions du Secrétaire général en direction de la République centrafricaine. Le Secrétaire général Ban Ki-moon suit de très près l'évolution de la situation dans notre pays. Il n'a pas manqué, pendant ces derniers six mois, de multiplier les contacts avec les plus hautes autorités centrafricaines. Son dévouement pour le recouvrement total de la paix en Centrafrique n'est plus à démontrer. Moins de trois mois après la parution de son rapport contenu dans le document S/2008/733 du 26 novembre 2008, où l'idée d'un bureau intégré a germé, le Conseil est désormais appelé à faire mûrir cette recommandation qui vient d'être soumise à son attention.

En effet, la complexité des solutions à apporter à la question centrafricaine, suite à la tenue du dialogue politique inclusif, ne peut être traitée que dans un cadre intégré comme proposé dans la lettre du Secrétaire général en date du 3 mars (S/2009/128). Le Gouvernement centrafricain accueille avec satisfaction la recommandation en vue de la création d'un bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix, qui succèdera, jusqu'au 31 décembre 2009, à l'actuel Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine. Nous saluons la création de ce bureau intégré qui apporte une innovation : celle de l'intégration du Bureau d'appui pour la consolidation de la paix dans le groupe de coordination et de planification stratégique.

Il y a lieu de convenir que l'inscription de la République centrafricaine à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix a beaucoup fait progresser le dossier centrafricain dans les instances internationales : l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine, la Banque mondiale, la CEMAC, et autres.

La coopération entre la Commission et le Gouvernement est des plus exemplaires. Lorsque le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix aura été achevé d'un commun accord d'ici là, nous osons espérer que les attentes d'une stabilisation et d'une réconciliation nationales véritables seront satisfaites. Le Bureau intégré devra jouer un rôle majeur dans le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) qui demeure la pierre angulaire sur quoi repose le véritable sursaut politique. Avec cette nouvelle institution, les Nations Unies pourront parler d'une seule voix.

Nous réitérons notre joie de voir le Bureau intégré être opérationnel dès que possible, comme l'a été la décision de cette recommandation. Le Gouvernement centrafricain sera heureux de travailler en étroite collaboration avec le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général qui conduira ce bureau intégré, ainsi qu'avec toutes les agences du système des Nations Unies.

Je ne saurais terminer mes propos sans exprimer toute ma sympathie au Représentant spécial du Secrétaire général qui quitte ses fonctions à un moment très crucial du processus de paix en République centrafricaine. Je lui souhaite tous mes meilleurs vœux pour l'avenir.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur la liste.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations officieuses.

*La séance est levée à 15 h 40.*